

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

9.3.2009

0029/2009

DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Eleonora Lo Curto et Paolo Bartolozzi

sur la présence de psychologues dans les écoles

Échéance: 7.5.2009

Déclaration écrite sur la présence de psychologues dans les écoles

Le Parlement européen,

– vu l'article 116 de son règlement,

- A. considérant que chaque individu, tout au long du développement de sa personnalité, connaît des changements physiques, psychologiques et sociaux complexes,
 - B. considérant que le rythme de la société moderne ne permet pas toujours de garantir la présence constante des parents durant la croissance de leurs enfants,
 - C. considérant que les brimades, la pédophilie et la violence en général sont quelques unes des formes les plus répandues du malaise social auxquelles les jeunes sont exposés,
 - D. considérant qu'une partie du processus de construction de la personnalité des individus se déroule dans les établissements scolaires et que l'information, la connaissance de soi et la compréhension figurent parmi les armes principales de la lutte contre le malaise social,
 - E. considérant que les enseignants ne possèdent pas les instruments nécessaires pour faire face aux situations urgentes et complexes qui se présentent généralement alors que la personnalité de leurs élèves est en pleine formation,
1. demande aux institutions européennes de prendre les mesures législatives appropriées afin que le personnel des établissements scolaires primaires et secondaires compte un psychologue;
 2. demande aux institutions européennes de veiller à ce qu'un psychologue soit obligatoirement présent pendant toute la scolarité des élèves;
 3. demande aux institutions européennes de veiller à ce qu'un nombre adéquat d'experts en matière de formation et de psychologie soient présents dans chaque établissement scolaire;
 4. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, à la Commission, au Conseil et aux parlements des États membres.